

LA VOIX DES RETRAITÉS

N°17
mars
2020

Actualités FNTÉ/CGT

SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Financement des retraites
- Baisse du taux du livret A
- Page 3 : - L'armée et la retraite
- Aéroport de Paris
- Page 4 : - Écho de section
- Pension de reversion
- Calendrier des payes et pensions 2020
- Livre CGT

EDITORIAL

Des luttes se sont installées depuis le 5 décembre 2019, sur la base d'un profond mécontentement, et depuis quelques jours, l'examen du projet de loi est débattu à l'Assemblée Nationale.

Les retraités participent largement à cette mobilisation, non pas pour soutenir les luttes, mais parce qu'ils seraient pleinement impactés par cette réforme. Même des économistes le disent, il y a une volonté de manipuler les chiffres pour faire croire que l'on peut diminuer les dépenses pour les retraites sans diminuer les pensions d'aujourd'hui et de demain.

Ces luttes s'opposent concrètement au projet de Macron qui est de modifier en profondeur la société française en donnant au capital les moyens de surexploiter les salariés, afin d'accroître les profits dans ce monde où la concurrence capitaliste est omniprésente.

Mais l'actualité ce n'est pas que l'attaque contre notre Sécurité sociale, c'est aussi les licenciements, les restructurations avec comme toujours les mêmes objectifs : compétitivité, rentabilité, casse des conquits sociaux.

Au vue de ces réalités, que chacun peut constater, nous n'avons pas d'autre choix que de :

- continuer à développer et d'élargir la lutte,
- participer à la lutte idéologique qui permettra de démontrer que l'on peut faire autrement.

Pour cela, soyons conscients que l'argent existe et qu'il faut tout simplement, faire d'autres choix. (Des dizaines de milliards d'euros distribués entre autres, au patronat sans aucun contrôle).

Cette lutte idéologique est menée par neuf milliardaires français qui détiennent la totalité des médias. Tout est fait pour que, les camarades de classe de Macron, s'accaparent tout ce qui nous concerne (Santé, culture, art, école, etc.). Pour eux, tout est marchandisation.

Le choix est donc très simple, entre les objectifs du capital mis en place par Macron et les intérêts des salariés, retraités, privés d'emploi.

Nous n'avons pas d'autres possibilités hormis celle que nous connaissons aujourd'hui, à savoir la lutte qu'il nous faut amplifier.

Le vécu des retraités sera certainement abordé au prochain congrès de l'UCR qui se tiendra au mois de mai 2020. Notre UFR, appelle et participe à la lutte sociale pour faire reculer le pouvoir et imposer nos légitimes revendications. Dans l'histoire des luttes de classe en France, celles de 36, 45, 68, ... et dans notre corporation également, c'est bien l'ampleur et la détermination de la lutte qui ont fait reculer le capital et les divers gouvernements. Elles ont imposé de grands conquits sociaux qui nous profitent encore aujourd'hui.

Soyons certains que le capital ne les a acceptées que contraint et forcé. Il fait tout pour reprendre nos conquits sociaux.

Les futures élections municipales ne doivent-elles pas nous faire réfléchir et aller interpellier les candidats pour qu'ils puissent s'engager et se positionner sur nos revendications ?

La LUTTE DE CLASSE est le seul chemin pour imposer le changement.

Michel CAMATTE
Membre du bureau fédéral



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr
N° CPPAP : 0321 S 06424

▼ FINANCEMENT DES RETRAITES : UNE MINE D'OR POUR LES MARCHÉS FINANCIERS

/ Gilles LE MIGNON

Le projet de réforme des retraites est bien un projet de capitalisation et un appel pressant à accorder une part croissante aux fonds de pensions ou aux assurances-vie dans la gestion de la couverture vieillesse.

Il s'agit là de siphonner l'épargne populaire vers les marchés financiers, toujours plus voraces, pour tenter de doper un système de retraite à bout de souffle, malade de cette financiarisation.

En Europe, des sociétés comme le géant BlackRock ou l'assureur Axa, notamment, sont aux avants postes de ces efforts de capitalisation de l'épargne populaire par les marchés financiers.

Il faut savoir, que la moitié de l'argent en circulation sur les marchés financiers dans le monde provient de la retraite par capitalisation, donc des fonds de pension. Cette situation les rend particulièrement favorables aux crises financières et aussi,

susceptibles de provoquer de terribles krachs boursiers.

L'article 64 du projet de réforme des retraites entend « renforcer l'attractivité de l'épargne retraite » et préconise « l'assouplissement des modalités de sortie en rente ou en capital et l'ouverture de tous les produits d'épargne retraite aux assureurs, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire », en ratifiant les ordonnances prises du fait de la

loi Pacte, qui préconisait la libération de ce type de produits financiers.

En clair, le projet de système de retraite à points vise avant tout, à défendre les intérêts du capital et non ceux des salariés.

La Cgt a des propositions sur le financement des retraites, notamment en taxant le capital, en revalorisant les salaires et pensions de retraite, en garantissant l'égalité salariale hommes/femmes, etc.



▼ LA BAISSÉ DU TAUX DU LIVRET A EST INADMISSIBLE

/ Gilles MUR

Alors que les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 en 2019 ont considérablement augmenté, le gouvernement en application du nouveau mode de calcul prenant en compte l'inflation et les taux d'intérêt, a décidé encore une fois de s'en prendre aux plus modestes d'entre nous en ramenant le taux de rémunération du livret A à 0,50%.

Une perte de pouvoir d'achat de 60% sachant que l'inflation a été de 1,10% en 2019.

Le gouvernement a dans la foulée, conseillé aux épargnants de diversifier leurs placements.

55 millions de livrets A sont ouverts en France. Pour l'immense majo-

rité des détenteurs, ce n'est plus ni moins qu'une façon d'avoir à disposition une épargne de précaution en cas de coups durs.

L'objectif de cette baisse à 0,5 % est clair. Il s'agit de rendre l'épargne populaire très peu attractive afin de la réorienter vers l'épargne à risques sur laquelle les banques prélèvent

de juteuses commissions.

Pour rappel, le livret A est l'un des moyens qui doit permettre à chacun de se loger décemment et en particulier, d'en offrir la possibilité aux plus démunis.

Cela revient à dire que si de nombreux épargnants décidaient suivant les conseils du ministre des finances de diversifier leurs placements, la construction et la rénovation des logements sociaux se verraient amputer d'une partie conséquente de ces moyens financiers.

À l'évidence cette mesure n'est encore une fois, pas une bonne nouvelle pour les petits épargnants et les plus précaires de ce pays.



▼ L'ARMÉE ET LA RETRAITE : L'ARMÉE CONTESTE À SON TOUR LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

/ Christian BESSON

Pour le Conseil supérieur de la fonction militaire, « certaines dispositions fragilisent notre modèle d'armée et la condition militaire ».

C'est un nouveau coup dur pour le gouvernement concernant son projet de réforme des retraites puisqu'il ne convainc pas non plus l'Armée.

Saisi par la ministre des Armées, le Conseil supérieur de la fonction militaire a expliqué dans un courrier envoyé le 15 janvier dernier qu'il ne pouvait pas « émettre un avis favorable » concernant ce projet de loi. M. Macron et M. Philippe ont pourtant tenté de rassurer les militaires à ce sujet.

Le 21 décembre, le président de la République, passant une soirée en Côte d'Ivoire avec les troupes françaises, avait déclaré : « **Quand on est militaire, on ne touche pas la retraite, on a une pension. C'est différent** ». Un message rassurant pour répondre à une inquiétude latente chez les militaires, qui faisait écho aux propos de son Premier ministre, affirmant quelques jours plus tôt que les militaires garderaient le bénéfice de dérogations d'âge sur le départ à la retraite.

« Le principe même de l'escalier social est mis à mal ».

Mais ce discours n'a pas convaincu. « *Certaines dispositions fragilisent notre modèle d'armée et la condition militaire* » selon le Conseil supérieur de la fonction militaire, qui pointe notamment les modalités de calcul de la pension militaire qui suivraient le régime de droit commun, qui est d'encourager les salariés à poursuivre leur activité. À en croire ce courrier, des décotes dissuasives pouvant aller au-delà de 60% pourraient se traduire par des abattements du montant des pensions pouvant atteindre 20% pour certaines

catégories de militaires.

La mise en place d'une règle de calcul assise sur l'ensemble de la carrière au lieu des six derniers mois, qui engendrerait inexorablement une baisse des pensions pour certains militaires « *pas ou peu primés* », est l'autre problème de cette réforme qui ne passe pas dans les rangs des forces armées. Les engagés volontaires, les jeunes sous-officiers et les officiers marinières seraient les plus pénalisés selon ce courrier.

« *Le principe même de l'escalier social est mis à mal avec le nouveau système* », assène le Conseil supérieur de la fonction militaire, qui regrette notamment l'absence d'un outil de simulation, « *pourtant demandé à plusieurs reprises* ».

Aucun commentaire officiel n'a été fait suite à ce courrier par le gouvernement. Ce dernier a encore du travail pour convaincre sur sa réforme des retraites.

▼ AÉROPORT DE PARIS : RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

/ Jean Claude HAMELIN



Dans le précédent numéro, un article était consacré à ce référendum qu'il faut gagner grâce aux inscriptions du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Rappel : l'enjeu du référendum relatif à la **privatisation de l'Aéroport de Paris** repose sur une proposition de loi visant à « affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ».

Si vous ne l'avez déjà fait, il est important et urgent de s'inscrire **pour atteindre les 4 717 396 signatures exigées**. La date limite est fixée au 12 mars 2020.

Proposer l'inscription à votre entourage : famille, amis, voisins, ... pour faire vivre la démocratie.

Pour les conditions d'inscriptions, reportez-vous au numéro précédent.

Le site officiel : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

▼ PENSION DE REVERSION : PROJET DE RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES (article 46 du projet de loi)

/ Gilles Le MIGNON

Aujourd'hui, la pension de réversion est accessible dès 55 ans dans le privé mais sans condition d'âge dans le public.

Avec le futur projet de réforme des retraites, le projet de loi prévoit que les travailleurs de l'état et fonctionnaires seront eux aussi soumis à cette condition d'âge excepté les policiers, douaniers, militaires, contrôleurs aériens.

La réversion est ouverte avec la condition supplémentaire que le mariage ait duré au moins 2 ans. Cette condition n'est pas

requis s'il y a eu des enfants issus de ce mariage.

Aujourd'hui, la pension de réversion est accessible après un divorce. Dans le nouveau système, les personnes divorcées ne pourront plus bénéficier de la pension de réversion (sauf pour ceux qui ont divorcé avant 2025.)

Toujours pas d'élargissement de la réversion aux couples non mariés et au PACS, alors que certains régimes spéciaux le prévoyaient. Les personnes remariées après le décès de leur conjoint ne pourront plus toucher la pension de réversion de ce dernier.

D'autre part, le mode de calcul de la pension de réversion sera modifié.

Aujourd'hui elle assure 50% de la retraite dont bénéficiait le conjoint décédé. Dans le projet de loi, le calcul de la retraite de réversion sera égal à un pourcentage de la somme des retraites personnelles du couple, moins le montant de la retraite personnelle du conjoint survivant.

Raison de plus de se battre contre ce projet de loi qui d'emblée fera perdre 7% au moins aux bénéficiaires de cette pension.

▼ ÉCHO DE SECTION

/ Marie FORNILI

Le 11 janvier 2020, le syndicat CGT de la Base de défense de Toulouse, a tenu une assemblée générale sur le thème des retraites et du projet de réforme engagé par Macron et son gouvernement.

Le diaporama de la CGT sur ce thème, a mis en évidence :

- le bien-fondé du régime solidaire par répartition à prestations définies mis en œuvre en 1945 par le ministre communiste A. CROIZAT, malgré les multiples attaques

que ce régime a subi par différents gouvernements ;
- l'intérêt de rappeler en quoi ce régime est viable. La CGT propose de l'améliorer puisqu'il a fait ses preuves.
- le projet par points à cotisations définies, extrêmement dangereux, puisqu'il entraînerait la baisse conséquente des retraites et pensions, accentuerait les inégalités et favoriserait la capitalisation vers les fonds de pensions et les assurances.

Près de 60 actifs et retraités ont participé. Ils ont très apprécié cette initiative.

Calendrier des payes et pensions 2020		
Mois	Dates de règlement	
	Salaires	Pensions
Janvier	Mercredi 29	Vendredi 30
Février	Mercredi 26	Jeudi 27
Mars	Vendredi 27	Lundi 30
Avril	Mardi 28	Mercredi 29
Mai	Mercredi 27	Vendredi 29
Juin	Vendredi 26	Lundi 29
Juillet	Mercredi 29	Jeudi 30
Août	Jeudi 27	Vendredi 28
Septembre	Lundi 28	Mardi 29
Octobre	Mercredi 28	Jeudi 29
Novembre	Jeudi 26	Vendredi 27
Décembre	Mardi 22	Mercredi 23

▼ LIVRE CGT

La Cgt à l'épreuve des crises, deux décennies d'exploitation sociale.

L'ouvrage est le fruit d'un travail collectif de chercheurs et de syndicalistes à partir des actes d'un colloque organisé en 2016, à l'initiative de l'Institut Cgt d'histoire sociale, sur la période allant de 1975 à 1995.

**La CGT (1975-1995)
Collectif (Publication :
L'Arbre bleu, 536 pages,
27 euros).**

**Commande auprès de l'IHS
Cgt - 263, rue de Paris -
93515 - Montreuil Cedex**

